



19 rue George Sand 94400 Vitry sur Seine  
Tel : 01 55 53 17 20  
Fax : 01 55 53 17 29

Internet : [www.fullflow.com](http://www.fullflow.com)

## EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE TOITURE PAR SYSTEME SIPHOIDE

### DESCRIPTIF DE PRESCRIPTION DU SYSTEME SIPHOIDE FULLFLOW ®

Réseau EP : de type FULLFLOW

#### Descriptif Général - système siphöide FULLFLOW en PEHD

Le système FULLFLOW ® de FULLFLOW France est un système d'évacuation des eaux pluviales à fonctionnement par effet siphöide dont les dimensionnements et préconisations sont établis par FULLFLOW.

Le système est composé (de manière indissociable) d'entrées d'eaux pluviales spécifiques de type PRIMAFLOW® de la société FULLFLOW ou équivalent, et de réseaux de collecte des eaux de pluie en tuyauterie polyéthylène haute densité de type PLASFLOW® de la société FULLFLOW ou équivalent, avec les raccords et accessoires AKATHERM titulaire de la certification CSTBat. La mise en oeuvre des collecteurs doit respecter les spécificités prescrites par le fournisseur du système.

Les naissances de type PRIMAFLOW® de la société FULLFLOW ou équivalent, seront prévues pour être appliquées dans des noues de toiture plate.

Les naissances de type PRIMAFLOW® de la société FULLFLOW ou équivalent, seront prévues pour être appliquées dans des chéneaux.

#### Descriptif Général - système siphöide FULLFLOW en FONTE

Le système FULLFLOW ® de FULLFLOW France est un système d'évacuation des eaux pluviales à fonctionnement par effet siphöide dont les dimensionnements et préconisations sont établis par FULLFLOW.

Le système est composé (de manière indissociable) d'entrées d'eaux pluviales spécifiques de type PRIMAFLOW® de la société FULLFLOW ou équivalent, et de réseaux de collecte des eaux de pluie en FONTE SMU comprenant des tuyaux, raccords, colliers de supportage anti-vibratiles et assemblages conformes à la norme NF EN 877 et titulaires de la marque NF.

Les naissances de type PRIMAFLOW® de la société FULLFLOW ou équivalent, seront prévues pour être appliquées dans des noues de toiture plate.

Les naissances de type PRIMAFLOW® de la société FULLFLOW ou équivalent, seront prévues pour être appliquées dans des chéneaux.

#### Matériaux des entrées d'eaux pluviales (ou avaloirs)

Les entrées d'eaux pluviales seront en acier doux galvanisé adapté à une étanchéité multicouche

Les entrées d'eaux pluviales seront en aluminium revêtu PVC adapté à une étanchéité membrane PVC

Les entrées d'eaux pluviales seront en acier inoxydable

### Mise en œuvre

La mise en œuvre doit être faite suivant la réglementation et les Avis Techniques en vigueur.

### Débit à prendre en compte

Les calculs sont faits conformément aux indications à la norme NF P 30-201 correspondant au débit de pluviométrie (3 litres/minute/m<sup>2</sup>)

### Dimensionnement des réseaux

Les dimensionnements seront réalisés selon les D.T.U. et normes en vigueur, et selon Avis Technique en cours de validité pour les systèmes siphoides appliqués à l'évacuation des chéneaux à débordement accidentel intérieur.

### Cheminement des réseaux

Les réseaux de collecte circuleront sous toiture et les descentes EP chemineront jusqu'au :

- Niveau du sol fini
- Niveau des regards ventilés prévus à x mètres des pieds de chute
- Autre emplacement (exemple : dessus du local lavage de fûts, niveau à partir duquel elles sont reprises dans la citerne à 5,7 m du sol fini (14,6 m NGF))

### Documents de référence

#### Normes

- NF EN 877 (novembre 1999)
- NF EN 12056-1 à 5 (novembre 2000)

#### D.T.U

- série 43 - étanchéité des toitures
- 60.1 - NF P 40-201 (mai 1993)
- 60.2 - NF P 41-220 (mai 1993)
- 60.11 - NF P 40-202 (octobre 1998)
- 65.10 - NF P 52-305 (mai 1993)

#### Cahier des Prescriptions Techniques et Avis Techniques

- Cahier des Prescriptions Techniques communes minimales pour la conception et la réalisation des installations des Systèmes d'évacuation des eaux pluviales par effet siphonide (juillet-août 2001).
- Avis Technique FULLFLOW n° 14+5 01 - 657 et
- son Additif n° 14+5 01 - 657x01 Add relatif à l'évacuation des chéneaux à débordement accidentel intérieur au bâtiment considéré.